Avis : document traduit

La revue de conformité de ce programme a été réalisée et rédigée en anglais par l'évaluateur externe. Le présent document est la traduction française de cette revue, produite par eSafetyFirst. L'évaluateur n'a pas révisé la traduction. En cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise prévaut.

Revue de conformité

eSafetyFirst Canada — Formation en ligne sur les plateformes de travail élévatrices (PEMP)

Le présent document a pour objet d'exposer la revue de conformité du cours en ligne sur les plateformes de travail élévatrices (PEMP) d'eSafetyFirst Canada (eSafetyFirst). Le cours a été visionné en entier, puis examiné chapitre par chapitre afin d'en déterminer la conformité aux normes CSA B354.7 et CSA B354.8. Ces normes servent de référence dans toutes les compétences canadiennes lors de l'établissement de la législation visant les plateformes de travail élévatrices.

Le cours rappelle tout au long que toutes les compétences au Canada utilisent les normes CSA B354.7 et CSA B354.8 comme mesure de la conformité.

Chaque section contient les points requis pour assurer la conformité à la législation ainsi que les recommandations de modification ou de révision à apporter pour atteindre la conformité. Le rapport contient également des recommandations non techniques visant à améliorer ou à corriger le contenu.

Le cours sur la sécurité des PEMP d'eSafetyFirst Canada n'évalue aucune formation ni évaluation pratique, ni aucun élément de la phase de familiarisation de la formation sur les PEMP. eSafetyFirst Canada a pris des mesures supplémentaires pour aider à ce que tous les participants soient bien préparés à aborder les volets de familiarisation et d'évaluation pratique. Des documents complémentaires sont offerts et fournissent à chaque participant les critères sur lesquels il sera évalué. Chaque participant dispose ainsi de toutes les occasions voulues de se préparer à ses évaluations de familiarisation et pratiques.

Le rédacteur du rapport estime très important de souligner que le cours examine aussi en profondeur la hiérarchie des mesures de maîtrise et traite des points pertinents pour les PEMP dans chacune des catégories de mesures.

1. Cadre réglementaire et responsabilités

Les apprenants doivent comprendre ou être en mesure de faire ce qui suit :

- Reconnaître l'**objet et la portée** des normes CSA B354.7 et CSA B354.8, y compris leur rapport avec la législation provinciale. Les modules 2 et 3 soulignent tous deux que la législation provinciale en matière de SST utilise les normes CSA comme modèle de conformité.
- Les modules 2 et 3 soulignent également que la **réglementation provinciale peut être plus rigoureuse** que les normes CSA et qu'elle doit être suivie lorsqu'elle s'applique.

2. Classification, conception et composants des PEMP

- Le cours offre un survol très complet des différents **groupes et types** de PEMP définis dans la norme CSA B354.8 (p. ex. groupes A et B, et types).
- Le cours présente un survol des principaux composants (plateforme, commandes, circuits hydrauliques, stabilisateurs, dispositifs d'abaissement d'urgence) ainsi qu'une liste de vérification que les participants peuvent utiliser pour se préparer en amont de leurs phases de familiarisation et pratique.
- Le cours donne au participant les connaissances requises pour distinguer les **plateformes à ciseaux, les plateformes à flèche, les plateformes à mât vertical** et les PEMP spécialisées.

3. Identification des dangers et évaluation des risques

- Les participants sont en mesure de reconnaître les dangers courants : renversements, coincements, lignes électriques aériennes, sol instable, conditions météorologiques et circulation, parmi de nombreux autres dangers signalés.
- Le cours souligne que les opérateurs doivent réaliser une **évaluation des dangers du site** et déterminer les mesures de maîtrise, notamment parcourir à pied le trajet prévu afin de s'assurer qu'aucune obstruction ni aucun autre obstacle ne risque de provoquer un renversement ou d'éjecter l'opérateur de la plateforme.
- Le cours passe en revue la hiérarchie des mesures de maîtrise et fournit une liste détaillée d'exemples de mesures pour chaque niveau de la hiérarchie ainsi que les dangers qu'elles maîtrisent.
- Les participants seront en mesure d'appliquer les principes de **stabilité, de limites de charge et de centre de gravité** lors de leur évaluation pendant les phases de familiarisation et pratique.
- Le cours couvre de façon approfondie une approche tous risques, allant des brûlures par acide aux renversements.

- D’autres dangers sont examinés au module 3, dans le survol de l’entretien, du ravitaillement et des batteries.

4. Méthodes d’utilisation sécuritaires (conformes à la norme CSA B354.7), y compris les inspections obligatoires

Pour être certifiés ou considérés comme compétents, les opérateurs doivent être en mesure de faire ce qui suit :

- Démontrer leur connaissance des **vérifications avant démarrage**, des essais fonctionnels et des exigences d’inspection. Le cours sur les PEMP offre un excellent survol et la documentation complémentaire préparera les participants adéquatement. Le cours passe en revue toutes les inspections : avant utilisation, périodiques (trimestrielles ou toutes les 150 heures) et annuelles obligatoires.
- Le cours présente un survol des **exigences d’inspection spéciale** au module 3 et expose tous les cas où une telle inspection peut être requise.
- Expliquer les méthodes sécuritaires de déplacement, d’élévation, de positionnement et de mise hors service. Le cours sur les PEMP offre un survol clair qui prépare tous les candidats aux phases suivantes.
- Appliquer les pratiques sécuritaires visant l’**occupation de la plateforme, la protection contre les chutes** et la descente d’urgence. Le cours traite de la protection contre les chutes et du sauvetage au module 2.
- Comprendre les limites liées au **vent, à la pente et à la capacité de charge**. Les apprenants acquerront une compréhension des différentes limites des PEMP dans divers contextes aux modules 2 et 3. Le module 2 traite de différents dangers, dont la capacité, le déplacement et les pentes.

5. Manutention des charges et interprétation de la capacité

- Le module 2 souligne que les opérateurs doivent connaître l’information figurant sur les **plaques de capacité**, les tableaux de charges et les instructions du fabricant.
- Le cours rappelle tout au long les conditions pouvant causer une **surcharge ou une instabilité**.
- Le cours insiste sur le respect des manuels et des spécifications du fabricant d’origine.

6. Préparation aux urgences et intervention en cas d’incident

- Le module 2 offre un bon survol des méthodes d’abaissement d’urgence, de la planification du sauvetage et de l’intervention en cas de défaillance mécanique.

- Il traite également de la nécessité de disposer de plans, en particulier lorsqu'un dispositif antichute est utilisé.
- Le module 2 traite de l'autosauvetage, du sauvetage assisté et des sauvetages techniques.

7. Documentation, tenue de dossiers et vérification de la compétence

- Le module 1 traite des exigences de la norme CSA B354.8 visant la **documentation de la formation**, l'évaluation et la familiarisation, ainsi que les trois phases de la compétence.
- Le cours traite des obligations de l'employeur en matière de **formation propre au lieu de travail** et d'**évaluation pratique** au module 1, sous les responsabilités du propriétaire.
- Le cours traite des exigences obligatoires de documentation et de conservation fondées sur la norme CSA.

Points techniques

1. Le questionnaire du module 1, question 2, contient une faute d'orthographe : on devrait lire « fibreglass ». 2. Il serait peut-être bon de fournir une définition des commandes d'orientation, ou d'expliquer ce que signifie « slew ». **3.** ~~La diapositive 11 du module 2 traite d'une plateforme à flèche, mais l'image montre une plateforme à ciseaux.~~ **Cette diapositive a été corrigée au moyen d'une nouvelle image. 4.** ~~La diapositive 49 du module 2 traite des harnais de protection contre les chutes, des longes avec absorbeur d'énergie et de l'utilisation d'une corde d'assurance autorétractable, mais elle montre une personne portant une ceinture de positionnement et une chaîne munie d'un crochet. Cela n'est pas permis au Canada.~~ **Cette diapositive a été corrigée au moyen d'une nouvelle image.**

Conclusion

Le cours en ligne sur les plateformes de travail élévatrices (PEMP) d'eSafetyFirst satisfait aux exigences du volet théorique de la formation sur les PEMP énoncées dans la norme CSA. Il importe de souligner que le cours va au-delà de la norme, puisqu'il ajoute des points qui n'y sont pas exigés, comme le fait qu'une formation sur la protection contre les chutes peut être requise selon la compétence et que les inspections doivent respecter des normes minimales de documentation.



Kevin Barrett CRSP CRM 13-4856